

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 mars 2023

GARANTIR LE RESPECT DU DROIT À L'IMAGE DES ENFANTS - (N° 908)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

SOUS-AMENDEMENT

N° 33

présenté par

M. Cinieri

à l'amendement n° 26 de Mme Desjonquères

APRÈS L'ARTICLE 3

Après le mot :

« sa »,

insérer les mots :

« sécurité, sa ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Compte-tenu des dangers des réseaux sociaux, notamment du cyberharcèlement ou de la pédopornographie, il convient d'ajouter la notion de sécurité de l'enfant.